



Le Parcours emploi compétences en Nouvelle-Aquitaine

Prescriptions 2022 et 2023

(conventions initiales et avenants)

En bref



LE DISPOSITIF

Les parcours emploi compétences (PEC) ont pour objectif l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire, via un accompagnement dédié et un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences.

Ce sont les prescripteurs du service public de l'emploi (France Travail, Mission Locale ou Cap Emploi) qui réalisent un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi, qui peut éventuellement conduire à l'orientation en PEC.

Un parcours a une durée, en principe, de 12 mois et le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.



Il se caractérise par la mise en œuvre d'un triptyque accompagnement-emploi-formation :

- *Un entretien tripartite lors de l'entrée en PEC est systématisé, fixant les engagements des parties pendant le contrat ;*
- *Un suivi en cours de PEC ,*
- *Ainsi que des entretiens de sortie sont organisés.*

Les engagements des employeurs concernent la mise en place de formations qualifiantes, ainsi que des modalités d'accompagnement relatives au développement des compétences.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences s'inscrit dans la création d'un fonds d'inclusion dans l'emploi qui réunit les crédits des parcours emploi compétences, de l'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées.

BILAN 2022-2023 : LES FAITS MARQUANTS DE LA PROGRAMMATION

2022 : UNE ANNÉE DE RUPTURE

L'année 2022 a été marquée par l'arrêt des mesures post COVID, notamment le plan #1jeune1solution : la forte mobilisation des contrats aidés pour face à la crise a ainsi connu un coup d'arrêt. L'enveloppe financière 2022 a permis de programmer 7 057 parcours emploi compétences en Nouvelle-Aquitaine, soit une diminution de 50 % du nombre de contrats par rapport à l'année 2021.

Durant l'année, différents arrêtés ont été pris, faisant fluctuer les taux de prise en charge des PEC. Les prescripteurs ont connu des difficultés pour contenir la prescription et respecter les contours de l'enveloppe financière.

En fin d'année, un arrêté préfectoral a été pris le 22 décembre 2022, fixant les conditions de prise en charge des PEC en Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2023. Fortement marqués par la fluctuation de la prescription et le dépassement de l'enveloppe financière en 2022, les prescripteurs locaux et régionaux ont tenu une posture de prudence en 2023.

2023 : UN RETOUR À LA SITUATION D'AVANT COVID

Si le recours aux emplois aidés dans le secteur marchand et non marchand a été maintenu en 2023, le volume des contrats est revenu à un niveau antérieur à la crise sanitaire de 2020.

La circulaire « Fonds d'Inclusion dans l'Emploi » (FIE) de février 2023 a défini le volume physico-financier dévolu à la région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les paramètres de prise en charge permettant de définir la programmation pour 2023. La prescription des PEC s'effectue depuis une enveloppe unique, sans distinction entre les contrats initiaux et les renouvellements.

Les données statistiques présentées dans ce présent bilan concernent les entrées effectives en PEC (et non la seule programmation). A noter que ces entrées poursuivent leur baisse en 2023 malgré une programmation qui retrouve son niveau d'avant crise.

DIMINUTION DES ENTRÉES EN CONTRATS PEC SUR 2023
APRÈS 2022

La baisse des entrées en PEC constatée en 2022 (-28,2 % sur un an) se poursuit en 2023 (-25,8 %).

Entre 2022 et 2023, la part des Jeunes (moins de 26 ans) diminue de 1,1 %, la part des entrants âgés de 26 à 49 ans, de -3,2 % tandis que la part des personnes de 50 ans et plus augmente de 4,3 %.

55,1 % des contrats sont des conventions initiales.

Les personnes recrutées sont principalement des demandeurs d'emploi de longue durée (55,9 %), des femmes (67,5 %).

La part des bénéficiaires de minimas sociaux est de 30,9 %.

Les associations représentent 50,0 % des employeurs et les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale (34,0 %) ainsi que le secteur de l'administration

Après un travail sur l'outil de programmation 2023, une marge de manœuvre est apparue, dû notamment au coût contrat moins important en Nouvelle-Aquitaine, du fait des paramètres de l'arrêté préfectoral en vigueur : cela a permis la programmation de **7 920 contrats PEC en 2023**.

LES CHOIX RÉGIONAUX DE PILOTAGE DE L'ENVELOPPE PHYSICO-FINANCIÈRE

Pour répartir l'enveloppe de PEC entre les douze départements de Nouvelle-Aquitaine, des indicateurs ont été choisis, correspondants aux publics cibles des contrats aidés :

- Nombre de DELD (10%)
- Nombre de DETLD (10%)
- Nombre de DEFM ABC (10%)
- Nombre d'Allocataires du RSA (15%)
- Nombre de DEFM reconnus travailleurs handicapés (15%)
- Nombre de DE Séniors (15%)
- Et niveau de réalisation en 2022 (25%).

Il s'agit de faire correspondre le nombre de PEC avec les besoins réels des demandeurs d'emploi du territoire et de s'adapter à la réalité de chaque département. La mise en œuvre, en 2023, de l'expérimentation France Travail dans deux départements de Nouvelle-Aquitaine (Creuse et Pyrénées Atlantiques) a aussi été prise en compte.

publique (29,7 %) sont largement majoritaires.

La baisse du taux de prise en charge (de 53,9 à 42,4 %) est conforme à l'arrêté préfectoral.

La durée moyenne des contrats passe de 8,0 à 8,5 mois.

Afin de favoriser le développement d'une expérience professionnelle et aboutir à une insertion durable dans l'emploi, une durée de 9 mois de parcours a été encouragée, de fait la part des contrats d'une durée de 7 à 12 mois devient fortement majoritaire avec 71,7 % des entrées en PEC (+ 22 pts sur un an).

Pour la quasi-totalité des contrats, une ou plusieurs actions de formation (90,8 %) et/ou d'accompagnement professionnel (100,0 %) des bénéficiaires sont envisagées à la signature du contrat.

1- CARACTÉRISTIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES		
	en %	
	2022	2023
Sexe		
Hommes	31,8	32,5
Femmes	68,2	67,5
Age		
Moins de 26 ans	24,7	23,6
De 26 à 49 ans	43,8	40,6
50 ans et plus	31,5	35,8
Niveau de formation		
Jusqu'au niveau BEP-CAP, sans diplôme autre que le Certificat d'Education Professionnelle (CEP)	26,5	31,0
Niveau CAP-BEP avec diplôme	26,1	26,2
Niveau Baccalauréat avec ou sans diplôme	25,9	23,9
Supérieur au Baccalauréat	21,4	19,0
Durée d'inscription à Pôle emploi avant l'embauche		
Non inscrits	7,4	8,9
Moins de 6 mois	20,2	20,9
De 6 à 11 mois	13,7	14,3
De 12 à 23 mois	24,2	24,2
24 mois et plus	34,4	33,3
DELD (12 mois et plus)	58,7	55,9
Personnes handicapées	16,7	30,9
Bénéficiaire d'un minimum social	25,6	30,9
Zone prioritaire		
Quartiers prioritaires de la ville (QPV)	6,2	7,0
Zones de revitalisation rurale (ZRR)	39,3	40,7

2- CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOYEURS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ		
LES EMPLOYEURS RECOURANT AUX PEC	en %	
	2022	2023
Collectivités territoriales	30,2	26,0
Associations	45,0	50,0
Etablissements publics d'enseignement	3,0	6,8
Etablissements sanitaires publics	12,9	8,0
Autres établissements publics	8,4	8,4
Autres personnes morales	0,6	0,8

2- CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOYEURS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ.....SUITE

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS UTILISATEURS DE PEC	en %	
	2022	2023
Administration publique	34,3	29,7
Enseignement	9,0	14,3
Santé humaine et action sociale	35,4	34,0
Arts, spectacles et activités récréatives	7,2	7,9
Autres activités de services	9,6	10,5
Autres	4,5	3,7

3- LES MÉTIERS EXERCÉS PAR LES SALARIÉS ENTRÉS EN PEC

	en % *	
	2022	2023
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	6,0	5,5
Art et façonnage d'ouvrages d'art	0,1	0,1
Banque, assurance et immobilier	0,1	0,1
Commerce, vente et grande distribution	1,8	1,7
Communication, média et multimédia	1,2	1,2
Construction, bâtiment et travaux publics	0,2	0,2
Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	16,7	17,9
<i>Animation d'activités de loisirs</i>	10,5	10,7
<i>Production culinaire</i>	5,1	5,8
Industrie	0,3	0,2
Installation et maintenance	9,8	10,0
<i>Entretien technique</i>	9,4	9,6
Santé	11,3	10,5
<i>Professionnels médico-techniques</i>	10,9	10,2
Services à la personne et à la collectivité	35,7	36,7
<i>Action sociale, socio-éducative et socio-culturelle</i>	4,2	4,4
<i>Aide à la vie quotidienne</i>	11,9	10,7
<i>Formation initiale et continue (surveillant, ...)</i>	1,8	1,5
<i>Nettoyage et propreté industriels</i>	12,2	14,3
Spectacle	0,7	0,5
Support à l'entreprise	14,0	13,8
<i>Secrétariat et assistance</i>	12,8	12,7
Transports et logistique	2,2	1,8

Note : la nomenclature utilisée ici est celle du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) de Pôle emploi.

* en pourcentage du total des entrées en PEC

Lecture : en 2021, 13,3 % des conventions de PEC ont été signées pour un poste lié à l'aide à la vie quotidienne



4- CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS		
	en %	
	2022	2023
Type de contrat (en %)		
CDD	95,2	95,7
CDI	4,8	4,3
Durée hebdomadaire de travail (en heures)	25,1	24,0
Temps partiel (moins de 35 heures) (en %)	66,0	67,8
20 heures ou moins	27,0	27,1
de 21 à 26 heures	17,7	22,3
de 27 à 34 heures	21,3	18,3
Temps complet (35 heures et plus)	34,0	32,2
Taux de prise en charge moyen de l'État	53,9	42,4
Durée moyenne du contrat (en mois) *	8,0	8,5
Part des durées de contrat (en %)		
De 0 à 6 mois	50,3	28,3
De 7 à 12 mois	49,7	71,7
Plus de 12 mois	0,1	0,0

* Durée moyenne de l'aide au contrat prévue lors de la signature de la convention initiale ou de reconduction.

5- TYPE DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DÉCLARÉS PAR LES EMPLOYEURS

	en %	
	2022	2023
Action d'accompagnement social	4,3	5,3
Actions d'accompagnement professionnel	99,4	100,2
Remobilisation vers l'emploi	32,8	34,5
Aide à la prise de poste	60,9	61,1
Elaboration du projet professionnel et appui à sa réalisation	35,3	35,9
Evaluation des capacités et des compétences	45,0	46,1
Aide à la recherche d'emploi	15,5	15,8
Autres	6,8	6,5
Actions de formation	91,1	90,8
Adaptation au poste de travail	54,3	53,5
Remise à niveau	9,5	10,4
Préqualification	2,4	3,0
Acquisition de nouvelles compétences	82,9	83,3
Formation qualifiante	13,6	14,4

Source : POP/IE/DREETS Nouvelle-Aquitaine ; ASP / DARES

Responsable éditorial :

Jean-Guillaume
Bretenoux
Directeur régional

Coordination éditoriale

Olivier Dufour
ESE -Etudes Statistiques Evaluation

Rédaction

Benoit Lusson
ESE -Etudes Statistiques Evaluation
Laetitia Tamarelle
Cheffe de service Emploi Formation

Maquettage :

Corinne Urban
Service Communication DREETS Nouvelle-Aquitaine

n° ISSN : 0231-6889

DREETS Nouvelle-Aquitaine

Cité administrative

2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex

dreets-na.statistiques@dreets.gouv.fr